



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2017 - 52

Collectivité : Commune de FRONTON

Séance du : 13 avril 2017

concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal.

réuni sous la présidence de Hugo Cavagnac, Maire,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

constatant que le compte administratif présente :

- Section d'investissement :
 - **un excédent de 1 223 385.49 €**
 - un déficit de
- Section de fonctionnement :
 - **un excédent de 1 227 584.53 €**
 - un déficit de

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT : Résultat N : RAR Dépenses : RAR Recettes : <p style="text-align: right;">Soit :</p>	 + 1 223 385.49 - 1 868 260.00 + 740 642.00 + 95 767.49
RESULTAT DE L'EXERCICE : <ul style="list-style-type: none">• Excédent :• Déficit :	 1 227 584.53 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE : <ul style="list-style-type: none">• Apurement du déficit d'investissement• Réserves réglementées• Virement à la section d'investissement	
SOLDE DISPONIBLE : <ul style="list-style-type: none">• Affectation en réserve au 1068• Report à nouveau créditeur	 1 227 584.53 €

Fait à FRONTON, le 13 avril 2017

Délibéré par le Conseil Municipal, le 13 avril 2017

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Pouvoir : 8
Contre : 0
Pour : 27
Abstention : 0
Date de la convocation : 4 avril 2017

Hugo Cavagnac



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2017 - 44

Collectivité : Commune de FRONTON – sce eau potable

Séance du : 13 avril 2017

concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal.

réuni sous la présidence de Hugo Cavagnac, Maire
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

constatant que le compte administratif présente :

- Section d'investissement :
 - un excédent de **229 930.57 €**
 - un déficit de
 - RAR Dépenses 398 300.00 €
 - RAR Recettes 9 900.00 €

- Section de fonctionnement :
 - **un excédent de 55 389.98 €**
 - un déficit de

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT : Résultat N : RAR Dépenses : RAR Recettes : Soit :	+ 229 930.57 € - 398 300.00 € + 9 900.00 € - 158 469.43 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : <ul style="list-style-type: none">• Excédent :• Déficit :	55 389.98 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE : <ul style="list-style-type: none">• Apurement du déficit d'investissement• Réserves réglementées• Virement à la section d'investissement	55 389.98 €
SOLDE DISPONIBLE : <ul style="list-style-type: none">• Affectation en réserve au 1068• Report à nouveau créditeur	

Fait à FRONTON, le 13 avril 2017

Délibéré par le Conseil Municipal, le 13 avril 2017

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Pouvoir 8
Contre : 0
Pour : 27
Abstention : 0
Date de la convocation : 4 avril 2017

Hugo Cavagnac



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2017 - 48

Collectivité : Commune de FRONTON – sce assainissement

Séance du : 13 avril 2017

concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2016

Le Conseil Municipal.

réuni sous la présidence de Hugo Cavagnac,
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

constatant que le compte administratif présente :

- Section d'investissement :
 - **un excédent de** **338 000.34 €**
 - un déficit de
- RAR Dépenses 286 000.00 €
- RAR Recettes 0.00 €

- Section de fonctionnement :
 - **un excédent de** **124 620.74 €**
 - un déficit de

Décide d'affecter le résultat comme suit :

INVESTISSEMENT : Résultat N : RAR Dépenses : RAR Recettes : Soit :	+ 338 000.34 - 286 000.00 0.00 + 52 000.34
RESULTAT DE L'EXERCICE : <ul style="list-style-type: none">• Excédent :• Déficit :	124 620.74 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE : <ul style="list-style-type: none">• Apurement du déficit d'investissement• Réserves réglementées• Virement à la section d'investissement	
SOLDE DISPONIBLE : <ul style="list-style-type: none">• Affectation en réserve au 1068• Report à nouveau créditeur	124 620.74

Fait à FRONTON, le 13 avril 2017

Délibéré par le Conseil Municipal, le 13 avril 2017

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 19
Pouvoir 8
Contre : 0
Pour : 27
Abstention : 0
Date de la convocation : 4 avril 2017

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 - 40

OBJET : Z.A.D. – compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
 DUCHERON pouvoir à PICAT
 GARGALE pouvoir à MOUISSET
 PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
 LATTES pouvoir à LUGOU
 STRAGIER pouvoir à BARROSO
 DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :	
4 avril 2017	
Votants :	27
Nuls :	0
Dont pouvoir :	8
Pour :	27
Contre :	0
Abst :	0
Délibération n° : 2017 – 42	

OBJET : EAU POTABLE – compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0j

Délibération n° : 2017 - 46

OBJET : ASSAINISSEMENT – compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
 DUCHERON pouvoir à PICAT
 GARGALE pouvoir à MOUISSET
 PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
 LATTES pouvoir à LUGOU
 STRAGIER pouvoir à BARROSO
 DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 – 50

OBJET : COMMUNE – compte de gestion 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 – 53

OBJET : TARIFS COMMUNAUX 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de tarifs 2017.

	2017	2017	Date d'effet
CANTINE		01/03/2017	
adultes	5,44	5,94	
enfants			
QF < 400	2,30	2,48	
401 < QF < 600	2,49	2,67	
601 < QF < 900	2,68	2,86	
901 < QF < 1200	2,84	3,02	
1201 < QF < 1500	3,06	3,24	
1501 < QF < et non résidents	3,23	3,41	
PHOTOCOPIES			
A4	0,25	0,25	
A3	0,40	0,40	
A4 recto verso	0,45	0,45	
A3 recto verso	0,70	0,70	
A4 médiathèque	0,10	0,10	
A3 médiathèque	0,15	0,15	
Plan cadastral A4 couleur	0,50	0,50	
Plan cadastral A3 couleur	1,00	1,00	
Vue aérienne, PLU A4 couleur	2,00	2,00	
Vue aérienne, PLU A3 couleur	4,00	4,00	
DROIT D'OCCUP DOM PUBLIC	2016	2017	01/06/2017
			arrondi
	10,00%	10,00%	
MARCHE DE PLEIN VENT			
le ml sous la Halle	1,60	1,76	1,80

abonné au trimestre marché ml	4,10	4,51	4,50
passagers volants - 3 m d'étal	4,40	4,84	4,80
le ml supplémentaire	2,20	2,42	2,40
Droit de place pour les cirques et sp	45,00	49,50	
Electricité forains	12,00	13,20	
OCCUPATION DOMAINE PUBLIC	10,00%	10,00%	
Terrasse fixe consommation m²/an	18,38	20,22	
Terrasse consommation m²/an	12,25	13,48	
Etalages forfait annuel	61,29	67,42	
FETE LOCALE	2,20%	1,00%	
forfait gros métier	239,19	241,58	
Forfait manège enfants	80,43	81,23	
Boutiques (pincés...) ml façade	5,74	5,80	
pêche aux canards, cascade			
CIMETIERE	2016	2017	01/06/2017
		1%	
dépositaire le mois	27,00	27,27	
jardin du souvenir	199,60	201,60	
concession au columbarium	765,50	773,16	
le m²	146,80	148,27	
Vacation de police	20,00	20,00	
BATIMENTS	2016	2016	01/06/2017
caution pour remise de clé	100,00	100,00	
Badge contrôle accès	10,00	10,00	
GERARD PHILIPPE	2016	2017	
Caution	600,00	600,00	
Caution nettoyage	250,00	250,00	
G. PHILIPPE RESIDENTS		1%	
salle été - hiver (week-end)	407,00	411,07	
journée sans repas (semaine)	101,00	102,01	
journée avec repas (semaine)	154,00	155,54	
Soirée sans repas	140,00	141,40	
Soirée avec repas	200,00	202,00	
Hall (entrée + bar)	50,00	50,50	
2ème réservation association	101,00	102,01	
Personnel municipal	80,00	80,80	
G. PHILIPPE - NON RESIDENTS		1%	
été	940,00	949,40	
hiver	1412,00	1426,12	
journée sans repas	233,00	235,33	
journée avec repas	353,00	356,53	
Soirée sans repas	280,00	282,80	
Soirée avec repas	400,00	404,00	
Hall (entrée + bar)	100,00	101,00	
HALLE			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
location à la journée	142,00	142,00	

SALLES DE REUNION			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Maison Séguier ½ journée	30,00	30,00	
Maison Séguier journée	50,00	50,00	
Maison Séguier ½ journée grde salle	50,00	50,00	
Maison Séguier journée grde salle	80,00	80,00	
Maison des Vins 2ème ½ journée	30,00	30,00	
Maison des Vins 2ème journée	50,00	50,00	
STADES ET GYMNASES			01/06/2017
Stade Matabiau			
Caution	500,00	500,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Stade Matabiau ½ journée	900,00	900,00	
Stade Matabiau journée	1600,00	1600,00	
Stade Matabiau week-end	3200,00	3200,00	
Stade Matrassou			
Caution	300,00	300,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Stade Matrassou ½ journée	200,00	200,00	
Stade Matrassou journée	350,00	350,00	
Stade Matrassou week-end	700,00	700,00	
Stade Abbé Arnoult			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	50,00	50,00	
Stade Abbé Arnoult ½ journée	150,00	150,00	
Stade Abbé Arnoult journée	280,00	280,00	
Stade Abbé Arnoult week-end	560,00	560,00	
Gymnase du Lycée			
Caution	500,00	500,00	
Caution nettoyage	200,00	200,00	
Gymnase du Lycée ½ journée	250,00	250,00	
Gymnase du Lycée journée	450,00	450,00	
Gymnase du Lycée week-end	900,00	900,00	
Halle des sports			
Caution	500,00	500,00	
Caution nettoyage	200,00	200,00	
Halle des sports ½ journée	300,00	300,00	
Halle des sports journée	500,00	500,00	
Halle des Sports week-end	1000,00	1000,00	
Dojo			
Caution	200,00	200,00	
Caution nettoyage	100,00	100,00	
Dojo ½ journée	100,00	100,00	
Dojo journée	180,00	180,00	
Dojo week-end	360,00	360,00	
Petit Gymnase			
Caution	100,00	100,00	
Caution nettoyage	80,00	80,00	
Petit Gymnase ½ journée	150,00	150,00	
Petit Gymnase journée	280,00	280,00	
Petit Gymnase week-end	560,00	560,00	

CONCERTS	2016	2017	01/06/207
spectacle adulte	8,00	8,00	
spectacle enfant	5,00	5,00	
concert adulte	15,00	15,00	
concert ou spec exceptionnel	20,00	20,00	
MEDIATHEQUE	2016	2017	01/06/2017
adultes Frontonnais	11,00	11,00	
étudiants,,,Frontonnais	5,50	5,50	
adultes extérieurs	22,00	22,00	
étudiants,,,extérieurs	11,00	11,00	
enfants extérieurs	5,50	5,50	
Collectivités, associations... extérieurs	33,00	33,00	
Location expo dans le Dpt	55,00	55,00	
Location expo hors Dpt	110,00	110,00	
LUDOTHEQUE	2016	2017	42887
adh. Famille annuelle Frontonnais	10,00	10,00	
tarif réduit Frontonnais	5,00	5,00	
adh. Famille annuelle hors Fronton	20,00	20,00	
Tarif réduit hors Fronton	10,00	10,00	
Location grands jeux catégorie 1 - l'unité	3,00	3,00	
Location grands jeux catégorie 2 - l'unité	5,00	5,00	
Location grands jeux catégorie 3 - l'unité	10,00	10,00	
EAU et ASSAINISSEMENT	2016	2017	factures 2017
		1%	
m3 d'eau	1,37	1,38	
redevance fixe 15-20 par relève	49,2	49,69	
30-40	138,69	140,08	
50-60	255,99	258,55	
m3 d'eau assainie	1,53	1,54	
Redevance fixe	55,05	55,60	
Part. Frais de branchements	1200,00	1200,00	
PFAC au m² de SA	35,00	35,00	
VERRES ECO CUP	2016	2017	01/06/2017
Le verre	1,00	1,00	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, accepte les tarifs ci-dessus, formule arrondie quand elle est mentionnée, proposés avec effet au 1er juin 2017. Les tarifs eau et assainissement s'appliqueront pour l'ensemble des factures émises en 2017.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 – 55

DEJEAN

Secrétaire : HENG

OBJET : VOTE DES TAUX 2017

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2016 est de 2 472 151 €

	Bases 2017	taux	Taux	Produit
	prévision	2016	2017	2017
TH	6 511 000	20.72 %	20.72 %	1 349 079
FB	5 116 000	20.58 %	20.58 %	1 052 873
FNB	155 900	77.05%	77.05 %	120 121
CFE	1 477 000	22.80 %	22.80 %	336 756

Fiscalité : 2 858 829 €
Montant des allocations compensatrices : + 164 929 €
Produit de la taxe additionnelle au FB : + 10 610 €
Montant du FNGIR : - 356 870 €
Montant des IFR : + 7 445 €
Montant de la CVAE : + 132 154 €
Montant de la TASCOM : + 68 991 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux communaux 2017 à :
TH 20.72 % ; FB 20.58 % ; FNB 77.05 % ; CFE 22.80 %

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 - 57

OBJET : amortissement des immobilisations

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Considérant :

- La possibilité d'actualiser les durées d'amortissement des immobilisations, suite aux évolutions réglementaires de la M14 entrées en vigueur au 1er janvier 2016.

Après en avoir délibéré :

- adopte les modifications des durées d'amortissement des biens amortissables acquis depuis le 1^{er} janvier 2017 conformément au tableau ci-dessous :

libellé	Cadence
Logiciels et matériel informatique	2 ans
Véhicules	5 ans
Matériel de voirie	5 ans
Autre matériel et mobilier	10 ans
Subventions d'équipement versées	20 ans
Subventions d'équipement reçues	Même durée que le bien qu'elles ont servi à financer

- dit qu'en application de l'article R. 2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent en un an, est fixé à 300 € pour la collectivité

- dit que les délibérations antérieures à la présente sont abrogées.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 - 58

OBJET : convention de servitude avec Gaz Réseau Distribution de France - GRDF

Monsieur le Maire expose que le raccordement de l'école Marianne au réseau de gaz nécessite la pose d'une canalisation sur les parcelles N 977, N 978 et F 1690, avenue de Toulouse. Pour cette implantation, GRDF doit bénéficier d'une servitude grevant les parcelles ci-dessus mentionnées. Pour constituer une telle servitude, il y a lieu de signer, avec GRDF, une convention de servitude applicable aux ouvrages de distribution publique de gaz.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la convention valant reconnaissance de servitude, et après en avoir délibéré,

- approuve le contenu de la convention à passer avec GRDF octroyant à ce dernier un droit de servitude sur les parcelles N 977, N 978 et F 1690, avenue de Toulouse
- dit que la constitution de cette servitude ne donnera lieu à aucune indemnité ni redevance à verser par son bénéficiaire,
- donne délégation à Monsieur Maurice Garrabet, Maire adjoint, pour signer ladite convention.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :	
4 avril 2017	
Votants :	27
Nuls :	0
Dont pouvoir :	8
Pour :	27
Contre :	0
Abst :	0
Délibération n° : 2017 – 59	

OBJET : convention de transfert de l'entretien d'espaces verts sur la commune de Fronton

La Communauté de communes du Frontonnais est compétence pour l'aménagement paysager et l'entretien des espaces verts de toutes les dépendances des voies communales, rurales et départementales à l'intérieur de l'agglomération. Les communes peuvent faire le choix d'assurer, elles-mêmes, ces travaux sur certains espaces verts pour les personnaliser. Pour assurer une totale lisibilité des interventions de chaque partie, une convention écrite, assortie de plans, précise les zones traitées par la commune et celles traitées par la CCF.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des termes de cette convention, autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ont signé au registre les membres présents

<p>Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T. les jour, mois et an que dessus, Après :</p> <ul style="list-style-type: none">• envoi en préfecture le : 18/04/2017• Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017• Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.
--

Le Maire,

Hugo Cavagnac

COMMUNE DE FRONTON

EXTRAIT DU REGISTRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, et le treize du mois d'avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du préau des Chevaliers de Malte, sous la présidence de M. Hugo CAVAGNAC, Maire.

Présents : CAVAGNAC. CARVALHO. COQUET. GARRABET. HENG. LUGOU. MOUISSET. MARELO. PICAT. RELATS. BARRIERE. GOBE. ROUSSEL. CHIAPELLO. SORIANO. DOISNEAU. BARROSO. MONIER. ROGEMONT

Excusés : PUJOL pouvoir à CAVAGNAC
GUIOT pouvoir à MARELO
DUCHERON pouvoir à PICAT
GARGALE pouvoir à MOUISSET
PABAN pouvoir à GARRABET
CAZORLA pouvoir à COQUET
LATTES pouvoir à LUGOU
STRAGIER pouvoir à BARROSO
DOMINGUEZ

DEJEAN

Secrétaire : HENG

Date de la convocation :

4 avril 2017

Votants : 27

Nuls : 0

Dont pouvoir : 8

Pour : 27

Contre : 0

Abst : 0

Délibération n° : 2017 – 59

OBJET : motion voirie

Référence réglementaire : article 4.2.2 des statuts de la Communauté de Communes Frontonnais : « création, aménagement et entretien des voies et de leurs dépendances, des places et des parkings d'intérêt communautaire ».

Contexte : les enjeux de déplacement et de sécurité sont au cœur des préoccupations des élus mais aussi de nos administrés. Cela nous oblige à mettre en œuvre une politique routière pour adapter le réseau aux différents besoins et définir ainsi la stratégie et l'engagement financiers annuels de la CCF dans le domaine de la voirie.

Motion : se doter d'un outil de planification et de référence, de type schéma directeur d'entretien et d'accessibilité de la voirie, qui engage la CCF dans une approche pragmatique et prospective de gestion cohérente. Adapter les enveloppes financières selon des critères péréquateurs.

Objectifs : élaborer un schéma directeur routier pour :

Entretien - sécurité

- Diagnostiquer l'état des différentes voies en lien avec leur fréquentation
- Améliorer la sécurité
- Concilier les modes de transports
- Faire une lecture socio-économique de l'utilisation des voies
- Garantir les investissements réalisés par un entretien régulier
- Hiérarchiser les interventions d'entretien, de réhabilitation, de création
- Mettre en adéquation la voirie avec les projets d'aménagements ou de création de services
- Connaître les coûts et en définir une programmation pluriannuelle des travaux sous la forme d'enveloppes ouvertes
- Minimiser l'impact environnemental dans la technique et les matériaux

Accessibilité

- Répondre aux obligations d'accessibilité (PAVE)

Critères possibles :

- Linéaire de voirie
- Comptages routiers
- Population
- Superficie
- Potentiel financier
- L'effort fiscal
- Services ouverts au territoire
- Transports scolaires
- Présence d'activité économique génératrice de flux

Le texte de cette motion est proposé au vote de l'assemblée avant transmission à la CCF.

Ont signé au registre les membres présents

Acte rendu exécutoire en application des dispositions de l'article L 2131.1 du C.G.C.T.

les jour, mois et an que dessus,

Après :

- envoi en préfecture le : 18/04/2017
- Affichage du 18/04/2017 au 17/05/2017
- Publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Le Maire,

Hugo Cavagnac